



*Date de dépôt : 24 janvier 2025*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Non à la fermeture partielle de la route de Ferney et au transit automobile dans les chemins communaux et non à l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé**

*Rapport de majorité de Pierre Conne (page 3)*

*Rapport de minorité de Sandro Pistis (page 13)*

## Pétition (2223-A)

### **Non à la fermeture partielle de la route de Ferney et au transit automobile dans les chemins communaux et non à l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé**

Concerne : Tram Nations – Grand-Saconnex

- Non à la fermeture de la portion de la route de Ferney entre la route des Morillons et l'Hôtel Intercontinental qui forcerait quelque 16 600 véhicules en transit à se déverser dans les chemins communaux du Grand-Saconnex, de la Ville de Genève, de Pregny-Chambésy, de Meyrin et de Vernier.
- Non à l'abattage de l'aire boisée du Chapeau-du-Curé pour y construire le tram et ses aménagements qui induirait un important îlot de chaleur en contradiction avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

**Nous demandons à nos représentants politiques de bien vouloir rétablir la circulation automobile privée sur l'entier de la route de Ferney**, ceci afin d'éviter que ces 16 600 véhicules ne se déversent dans les chemins communaux où réside la population et où sont construites les écoles pour quelque 5000 élèves (Primaire, CO et Collèges).

Ces 16 600 véhicules, dès la fermeture de la route de Ferney, impacteront les :

- Chemins Sarasin, Terroux, Jonc et Corbillettes (Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier)
- Chemins Pommier, Coudrier, Moïse-Duboule, Moillebeau, Coudriers et Trembley (Grand-Saconnex et Ville de Genève)
- Chemins Palud et Crêts-de-Pregny (Pregny-Chambésy)

Comment justifier un total de 640 millions de francs pour des aménagements (200 millions pour ce Tunnel des Nations, 240 millions pour la jonction autoroutière et 220 millions pour le tram Nations-Grand-Saconnex) qui entraîneront plus de problèmes qu'ils ne sont censés en résoudre ?

**Nous demandons également de bien vouloir préserver l'aire boisée du Chapeau-du-Curé en adaptant le projet prévu.**

*N.B. 123 signatures*  
Sauvegarde Genève  
p.a. M. Jean Hertzschuch  
Av. du Bouchet 22  
1209 Genève

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Pierre Conne

La pétition a été traitée par la commission des pétitions lors de ses séances du 4 novembre et du 2 décembre 2024, sous la présidence de M. Alexis Barbey.

La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique de commissions (SGGC), et M. Christophe Vuilleumier a tenu, avec exactitude, le procès-verbal.

La commission a auditionné MM. Jean Hertzschuch et Guy Girod, pétitionnaires, et MM. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs (OCT – DSM).

Nous remercions ces personnes de leur contribution au bon déroulement des travaux de la commission.

### Audition de M. Jean Hertzschuch et M. Guy Girod, pétitionnaires

M. Girod déclare que, lorsque les auteurs ont pris connaissance du projet portant sur la fermeture partielle de la route de Ferney et l'abattage des arbres du Chapeau-du-Curé, ils se sont adressés aux services de M. Dal Busco sans obtenir de réponse. Et il observe que M. Eckert a obtenu une réponse similaire lorsqu'il a déposé une question écrite demandant quelles étaient les mesures d'accompagnement au projet de la route des Nations. Cela étant, il déclare que l'arborisation qui existe au Grand-Saconnex – et notamment la voûte du Chapeau-du-Curé connue sous le nom de « Voûte Napoléon » – est l'un des aspects les plus spectaculaires de la commune. Il signale à cet égard que la température sous cette voûte présente 10 degrés de moins en été. Il rappelle en l'occurrence que cette arborisation est menacée de destruction par le projet de tram.

Il mentionne qu'un référendum a donc été lancé, puisque les services de M. Dal Busco n'ont pas voulu déplacer le trottoir de 20 mètres pour sauver ces arbres, un référendum qui a été perdu en raison de 70 voix. Il observe en outre que le bureau Citec a rendu un rapport de 1000 pages, rapport dont les pages 22, 32 et 37 signalent qu'il restera plus de 16 000 voitures sur la route de Ferney lorsque la route des Nations aura été créée. Et il remarque que ce trafic se développe déjà maintenant dans les petits chemins de la commune. Il ajoute que des comptages ont été effectués en mai et en juin, lesquels montrent

20% de circulation supplémentaire avant même que le tram soit terminé. Il déclare que la commune est donc déjà affectée alors qu'aucune mesure d'accompagnement n'est envisagée. Il observe que ce projet de route s'est monté à un milliard, et il mentionne que la commune du Grand-Saconnex n'a évidemment pas les moyens de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement dans un tel projet. Il sait que ce dernier a été voté, mais il espère que le système démocratique permet au Grand Conseil de revenir sur le projet en demandant au Conseil d'Etat des mesures d'accompagnement permettant d'éviter le trafic de transit.

M. Hertzschuch mentionne que les pétitionnaires s'inquiètent également pour la Voûte Napoléon qui compte quelques dizaines d'arbres, mais il rappelle que le projet qui a été voté va entraîner l'abattage de 350 arbres. Et il remarque que personne au niveau environnemental n'est intervenu dans ce projet. Il constate que des projets impliquant le tram semblent ainsi interdire toute réaction. Il observe que l'abattage de 350 arbres est tout de même inusité. Il indique par ailleurs que la fermeture de la route de Ferney est également étonnante : une décision qui impacte l'ensemble de la région, mais qui n'a suscité aucune réaction notamment au sein de la Ville de Genève. Il répète qu'il n'y a pas de mesures compensatoires et il pense que tous les projets devraient inclure des rapports d'impacts exhaustifs évoquant les mesures d'accompagnement.

M. Girod remarque que la fermeture de la route de Ferney impactera donc les petits chemins de la commune par où passent quelque 5000 élèves. Il ajoute que les services, auxquels cette observation a été adressée, ont répondu aux pétitionnaires qu'ils « savent gérer ».

M. Hertzschuch remarque que la pollution atmosphérique au Petit-Saconnex est déjà très importante et il craint que ce projet péjore encore plus la situation.

Un commissaire (S) remarque que le Grand Conseil a voté ce projet et que le référendum a été perdu, et il se demande si les jeux ne sont pas faits. Il ne voit pas en quoi la venue d'un tram et la fermeture d'une rue conditionneront un report de trafic. Il se demande si ce dernier ne passera pas en fin de compte par l'autoroute. Il se demande en outre ce qu'il faut penser de la concertation qui a été menée dans le cadre de ce projet.

M. Girod répond que la concertation a permis aux gens de prendre conscience de l'envergure de ce projet. Il ajoute que les pétitionnaires ont alors pris contact avec les services de M. Dal Busco, mais il déclare qu'il était alors évident que le projet était trop avancé pour le modifier. Il mentionne que les pétitionnaires sont très en faveur du tram, mais il déclare que le trottoir qui va

de pair avec le tram entraîne la destruction de la forêt puisque la ligne de tram doit aller tout droit. Il rappelle que le tunnel des Nations prend quelque 20 000 voitures alors que la démographie n'a fait qu'augmenter, notamment en France voisine. Et il mentionne que les gens prennent leur voiture compte tenu des contraintes familiales et professionnelles qui sont les leurs. Il ajoute que Citec a pris en compte cette réalité. Et il indique que le trafic passe déjà aujourd'hui dans les petites rues de la commune et présente une augmentation de 20% malgré la création du tunnel des Nations. Il mentionne que la commune est en train de crever sous le nombre de voitures, commune qui n'a pas les moyens de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement.

Il déclare que les pétitionnaires ne veulent pas rouvrir la route de Ferney, mais bien obtenir des mesures d'accompagnement. Il observe ainsi que la chaussée sera bien plus large à la hauteur de la place Carantec, une évolution entraînant une rectification des canalisations pour l'évacuation des eaux de pluie à hauteurs de plusieurs millions, ce à charge de la commune.

M. Hertzschuch mentionne que le référendum ne visait pas à empêcher le projet de tram, mais à attirer l'attention sur la situation. Il remarque que personne ne s'occupe des conséquences environnementales.

Un commissaire (S) comprend que l'augmentation du trafic entraîne des nuisances. Il se demande pourquoi les mesures compensatoires n'ont pas fait l'objet de réflexions. Il se demande également s'il n'y a pas vraiment eu d'évaluation environnementale du projet.

M. Girod répond que le commissaire Pierre Eckert a posé la question et il mentionne qu'il lui a été répondu que tout avait été fait. Mais il mentionne que les citoyens de la commune n'ont rien vu. Il ajoute que M. Eckert n'a pas pu obtenir de liste de ces mesures.

M. Hertzschuch mentionne que dans ce projet comme dans d'autres, tout est minimisé. Il soupçonne en fin de compte un manque de planification de la part des porteurs de projet.

Un commissaire (S) demande si le Conseil administratif de la commune a pu discuter de ce projet. Il demande en fin de compte quelle est la position du Conseil administratif à l'égard du tunnel, et si des démarches ont été entamées.

M. Girod l'ignore, mais il sait que rien n'a été présenté en début d'année par le Conseil administratif. Il ajoute que ce dernier est très démuné. Il rappelle que le budget annuel de la commune est de 45 millions et que le projet s'est monté à 1 milliard.

Un commissaire (PLR) remarque que la pollution de l'air semble diminuer de plus en plus à Genève. Cela étant, il demande pourquoi le référendum n'a

pas été gagné. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil administratif n'a pas défendu la population du Grand-Saconnex.

M. Girod répond que le Conseil administratif est très respectueux de la hiérarchie et respecte les décisions du canton sans les discuter. Il mentionne qu'il a toujours été expliqué que le tunnel des Nations permettrait de résoudre tous les problèmes. Mais il répète qu'il faut lire le rapport de Citec. Il précise pour l'anecdote que les pétitionnaires ont eu une heure pour consulter ce rapport de plusieurs milliers de pages. Il mentionne ensuite qu'une association de quartier a indiqué à ses membres que le référendum entraînerait des empiètements sur des propriétés privées, et il remarque que 250 propriétaires ont donc dit non à ce référendum, alors qu'il n'était pas question d'une telle mesure.

Une commissaire (Ve) demande quelles sont les mesures compensatoires envisagées par les pétitionnaires.

M. Girod répond que l'idée était de déplacer le trottoir de 20 mètres. Il ajoute qu'il faudrait empêcher le transit. Il ajoute que, lors de la dernière législature, le Conseil administratif avait envisagé de fermer une partie de la route de Colovrex, un projet qui a été abandonné. Il ajoute que les représentants du bureau technique – durant les ateliers inhérents au plan directeur de la commune – ont toutefois signalé que la situation allait être catastrophique au Grand-Saconnex une fois que tous ces équipements seraient réalisés.

Une commissaire (Ve) remarque que les élus de la commune se sont donc dit que tout serait fait pour le mieux.

M. Girod répond que la proposition était de faire confiance au Conseil d'Etat.

Une commissaire (Ve) demande s'il y a des élus parmi les 250 propriétaires de l'association de quartier.

M. Girod répond par la négative.

Une commissaire (Ve) demande qui a indiqué à ces propriétaires qu'ils allaient perdre du terrain.

M. Girod répond que c'était la présidente de cette association.

Une commissaire (Ve) demande ce que les pétitionnaires attendent de la commission.

M. Girod répond qu'il convient déjà d'attirer l'attention du Grand Conseil sur les conséquences de ce projet et de proposer des mesures d'accompagnement.

M. Hertzschuch remarque que la Ville de Genève est également démunie dans cette situation. Il ajoute que la concertation qui a été menée dans le cadre

de ce projet était insuffisante. Il pense que la situation se durcit depuis plusieurs années alors que les associations souhaitent collaborer et ont des propositions. Il ajoute que les associations ne veulent pas forcément être entendues par le biais de pétitions ou de référendums, lesquels nécessitent une énergie importante.

Le président déclare que les pétitions sont le bon recours pour faire passer des messages de la population aux autorités.

M. Girod signale que les pétitionnaires ne se sont pas coordonnés avec M. Eckert. Cela étant, s'il devait citer deux exécutifs efficaces, il évoquerait André Chavanne, qui était un homme de terrain, et Christian Ferrazino, qui a refusé tous les projets durant les deux premières années de son mandat pour se faire respecter.

Une commissaire (Ve) observe que la pétition demande le rétablissement de la circulation automobile sur la route de Ferney, ce qu'elle ne comprend pas.

M. Girod répond que proposer la réouverture de cette route met en lumière l'absence de mesures d'accompagnement. Il pense que c'est la seule façon de se faire entendre des autorités.

Une commissaire (Ve) répond que les commissaires vont analyser le texte au sens strict, et elle mentionne que, même si elle comprend la situation, elle ne pourra pas soutenir ce texte qui demande le rétablissement de la circulation.

M. Girod répond que, s'il y a des mesures d'accompagnement, il sera possible de laisser la route de Ferney fermée.

Une commissaire (Ve) déclare avoir l'impression que la commune est incompétente pour améliorer la vie de quartier autour de ce tram.

M. Girod répond que le Conseil administratif n'est pas incompétent, mais démuni.

Une commissaire (Ve) demande si le problème est financier.

M. Hertzschuch acquiesce, en remarquant que les mesures d'accompagnement ne sont pas prises au sérieux.

Une commissaire (Ve) demande quels sont les retours des communes qui ont été approchées.

M. Girod répond qu'il n'y a pas de retour des communes, sauf de Pregny-Chambésy qui a dit qu'elle s'occuperait de cette pétition.

Une commissaire (LC) observe que Pro Vélo recommande la fermeture de la route de Ferney pour réaliser le tram dans l'assiette actuelle de la chaussée

sans abattage d'arbres. Elle remarque que cette déclaration va à l'encontre des explications des pétitionnaires.

M. Hertzschuch répond que c'est faux. Il mentionne que certains groupes, comme Pro Vélo, veulent des lignes droites partout.

M. Girod répond qu'une partie du bas de la route de Ferney nécessite des emprises très importantes pour créer une piste cyclable. Il ajoute que la ligne droite qui est souhaitée verra trois feux, alors que la piste cyclable actuelle qui n'est pas utilisée, mais qui serpente, n'a pas de feux. Il indique que cette piste n'est pas fléchée, raison pour laquelle seuls les habitants du Grand-Saconnex la connaissent.

M. Hertzschuch demande s'il est envisageable de mettre sur pied des rencontres entre les associations et les commissaires hors des séances de commission.

Une commissaire (Ve) déclare que des rencontres de cette nature ne rentrent pas dans le cadre des concertations.

M. Girod mentionne avoir été le chef des opérations foncières de l'Etat de Genève, et il remarque qu'il a été possible de lancer des projets très importants uniquement au travers de la concertation et de la négociation sans qu'il y ait d'opposition.

Une commissaire (Ve) relève que les demandes des pétitionnaires ne sont pas similaires au contenu de la pétition. Cela étant, elle est étonnée par la légalisation des signatures de la pétition qui a été évoquée en début de séance. Elle relève également que la concertation a été jugée insuffisante. Elle ne voit pas comment prendre par la main les élus exécutifs.

Le président déclare que le texte ne reflète pas les demandes des pétitionnaires, ce qui est relativement compliqué.

Un commissaire (PLR) pense que la question de la Voûte Napoléon est un point à étudier dans un second temps.

### **Audition de MM. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs (OCT – DSM)**

M. Pavageau prend la parole et rappelle que le tram des Nations, lié à la route des Nations, se développe sur Suisse et sur France, l'objectif étant une réalisation simultanée d'ici 2027 avec une subvention de la Confédération. Il ajoute qu'il s'agit d'un développement des mobilités actives et des mobilités collectives. Il précise que ce projet ne pouvait se faire que si la route des Nations était réalisée. Il remarque que la route des Nations fait déjà son office avec 11 000 véhicules/jour, et il remarque que le trafic est déjà apaisé dans le

centre du Grand-Saconnex, avec une diminution de 20% au centre de la commune.

Il mentionne qu'il reste toutefois des enjeux au sein même des quartiers en raison des PLQ qui se développent, et c'est la raison pour laquelle les axes secondaires sont essentiels pour l'ensemble des mobilités. Il remarque alors que la largeur de la route de Ferney, entre les murs, est de moins de 12 mètres et il mentionne que rajouter les voitures impliquerait un élargissement de 7 mètres, soit 3,5 mètres de part et d'autre de la route, ce qui n'est pas possible, puisque l'idée est de préserver la voûte arborée ainsi que les murs historiques. En revanche, il déclare qu'il sera tout de même nécessaire de couper des arbres au droit de l'arrêt des Pommiers où la largeur est encore plus modeste que le goulet de Chêne-Bourg. Il explique ensuite que ce projet permet de modérer la minéralisation actuelle avec plus d'espaces verts et de sols perméables.

Il rappelle également que tous les services de l'Etat, notamment environnementaux, ont été impliqués, comme l'OFEV ou la CMNS, et il déclare que toutes les entités ont émis des préavis favorables. Il signale encore que les arbres devant être abattus ne sont pas majeurs et sont plutôt des bosquets.

Une commissaire (PLR) demande s'il est techniquement possible de conserver la route de Ferney telle qu'elle est et d'y faire passer le tram.

M. Pavageau répond qu'il faudrait raser trois mètres de part et d'autre, la route ressemblant dès lors à la route de Chancy. Or, il rappelle qu'il a toujours été prévu de conserver la qualité de ce tronçon. Il ajoute que si cette route n'est pas fermée, elle sera inévitablement utilisée par les voitures alors que celles-ci sont affectées à la route des Nations.

Une commissaire (PLR) demande comment justifier 640 millions de francs pour l'ensemble des aménagements dans cette région.

M. Maudet répond que c'est le point de vue du Grand Conseil qui fait foi puisque c'est le parlement qui a tranché.

Une commissaire (LC) demande si tout ce projet a fait l'objet d'une concertation.

M. Pavageau acquiesce en mentionnant que des réunions publiques ont été réalisées et il déclare que ce projet a été conçu avec les associations de quartier.

Une commissaire (LC) remarque que le Chapeau-du-Curé qui comporte des arbres de part et d'autre est plus haut sur le plan, et elle mentionne qu'il est question de 350 arbres abattus.

M. Pavageau répond que l'arrêt a été installé au Pommier, ce qui implique un abattage d'arbres. Il mentionne que ce tronçon ne comporte pas 350 arbres.

Une commissaire (LC) déclare que les pétitionnaires s'inquiètent du report de trafic sur le réseau de quartier et elle demande si des mesures d'accompagnement vont être prises pour les dessertes de quartier.

M. Pavageau répond que la commune et la Ville de Genève prennent des mesures d'accompagnement. Il ajoute que la priorité sera donnée au tram et aux piétons avec une dissuasion maximale pour les voitures qui peuvent prendre la route des Nations. Il ajoute que la fermeture du dernier maillon de la route de Ferney n'impacte en rien le trafic entre le Petit-Saconnex et le Grand-Saconnex.

Une commissaire (LC) demande comment la route de Ferney sera fermée.

M. Pavageau répond que la chaussée sera simplement supprimée.

Une commissaire (Ve) remarque que le cordon boisé dont il est question est donc voisin de l'arrêt du Pommier.

M. Pavageau acquiesce.

Une commissaire (Ve) déclare qu'il serait utile de connaître le nombre d'arbres abattus.

M. Pavageau acquiesce.

Une commissaire (Ve) demande si la commission consultative biodiversité a été consultée.

M. Pavageau répond par la négative en mentionnant que les préavis des offices ont normalement pris en compte l'avis de cette commission.

Un commissaire (S) demande quelle est la prise de position des communes concernées.

M. Pavageau répond que l'Office fédéral des transports ne délivre son autorisation que si les communes délibèrent et valident le projet.

Un commissaire (LJS) rappelle que les feux de la route des Nations sont assez longs et il craint que cela entraîne un engorgement.

M. Pavageau répond que les feux sont encore plus longs sur la route de Ferney. Il ajoute que le report modal avec la mise en fonction du tram devrait être de plus de 30%, ce qui devrait permettre de modérer les engorgements.

Un commissaire (MCG) déclare que le Grand-Saconnex s'était prononcé sur une extension du tram avec un score assez serré, le oui ayant gagné à 51,4%. Il comprend donc les pétitionnaires qui expriment l'avis d'une grande partie de la population de cette commune. Il demande quel était le PL qui traitait de cette thématique.

M. Pavageau répond que la loi est la H 1 50.

Un commissaire (MCG) déclare que la délibération du Grand-Saconnex date du 22 novembre 2022, et il comprend que les pétitionnaires considèrent qu'il est difficile de circuler dans le canton.

Une commissaire (LC) évoque le plan et demande s'il y a des promeneurs qui se baladent au-dessus du mur actuel. Elle se demande si un passage piéton sera créé à ce niveau comme le laisse entendre le plan.

M. Pavageau répond qu'il y a des cheminements en tête de talus, mais il mentionne qu'il n'y a pas de continuité. Il ajoute que les arbres qui menacent de tomber seront remplacés et déplacés. Il ajoute que le cheminement en tête de talus permettra de garantir la mobilité des poussettes et des personnes en fauteuil roulant puisque la pente de la route est très marquée. Il communiquera à la commission les informations à cet égard.

### **Discussion entre commissaires**

Un commissaire (PLR) mentionne que son groupe propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Il rappelle que le Grand Conseil s'est prononcé.

Un commissaire (S) déclare que son groupe propose également le dépôt en raison des consultations qui ont été faites et de la prise de position de la commune. Il ajoute que les abattages envisagés sont absolument nécessaires et que des mesures de compensation sont prévues.

Un commissaire (LJS) mentionne que c'est un beau projet avec des axes dédiés et il déclare que son groupe déposera également cette pétition. Il rappelle en outre que le Grand Conseil vient de voter 1,9 milliard pour le développement des TPG.

Un commissaire (MCG) déclare que son groupe soutiendra cette pétition. Il rappelle que ce projet n'a pas été largement plébiscité par la commune. Il évoque également les habitants qui subiront le trafic parallèle en mentionnant qu'il y a déjà un problème de mobilité dans cette région et il craint que ce projet ne fasse qu'ajouter des encombrements. Il évoque l'imposition des véhicules moteurs et la gabegie générée par les décisions qui ont été prises et il pense qu'il faut arrêter de voter la tête dans le sac.

Une commissaire (Ve) déclare que son groupe salue l'évolution du projet et elle observe qu'il est possible de minimiser les impacts. Elle ajoute que son groupe votera le dépôt de cette pétition tout en appuyant sur le fait que des mesures d'accompagnement pourraient être intéressantes.

Une commissaire (LC) rappelle la volonté de complémentarité entre le trafic motorisé et les transports publics. Elle ajoute que, si l'on veut conserver

les arbres et les murs historiques, il convient de faire l'impasse sur un élément, en l'occurrence les voitures. Elle observe, cela étant, qu'elle réserve son avis dans l'attente des informations qui doivent encore parvenir à la commission portant sur les compensations.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2223 au Conseil d'Etat :

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	11 (3 S, 1 LJS, 4 PLR, 2 Ve, 1 LC)
Abstentions :	2 (2 UDC)

Le renvoi de la P 2223 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2223 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	11 (3 S, 1 LJS, 4 PLR, 2 Ve, 1 LC)
Non :	2 (2 MCG)
Abstentions :	2 (2 UDC)

**Le dépôt de la P 2223 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.**

*Catégorie de traitement préavisée : II (30 minutes)*

*Date de dépôt : 28 janvier 2025*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Sandro Pistis**

Les pétitionnaires s'inquiètent des graves conséquences de la fermeture de la route de Ferney pour toutes les communes de la région et en particulier Le Grand-Saconnex, mais également la Ville de Genève et le quartier du Petit-Saconnex.

Pour les habitants, il faut impérativement songer au chaos routier qui va s'abattre sur de nombreuses rues qui recueilleront le trafic détourné de cet axe principal. Il est apparu que ces conséquences ont mal été anticipées ou ne l'ont pas été du tout.

L'impact sur la nature n'a pas été non plus pris en compte, puisque des arbres vont être abattus, et avec la destruction d'arbres, la mise en place d'un important îlot de chaleur.

Il convient de demander au Conseil d'Etat de modifier le projet pour préserver l'aire boisée du Chapeau-du-Curé, parce qu'il est tout à fait saugrenu de sacrifier un important espace vert sur l'autel des transports publics.

Les impératifs technocratiques, posés par un projet mal étudié, doivent laisser la place à du bon sens, c'est-à-dire la préservation de cet espace vert privilégié, véritable patrimoine naturel.

L'Association Sauvegarde Genève, comme à son habitude, a bien argumenté son propos, démontrant les failles du projet de fermeture de la route de Ferney et de passage d'un tram qui écrase tout sur son passage.

La bonne méthode n'a pas été utilisée et il est encore possible de modifier ce projet mal conçu afin de rectifier ses plus importants défauts.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat.